



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PROJET  
« CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MICRO-DISTILLATION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE RECETTES/ CONSTITUTION D'UN COLLECTIF »  
ENTRE LE GRAND NARBONNE ET « C.LAVIE Cosmétiques »  
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS GRAND NARBONNE AGRICULTURE 2019-2020**

Entre :

**Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, représenté par son Président Maître Didier MOULY, autorisé à la signature de la présente par délibération N°B2021-XX du Bureau Communautaire du 18/01/2021.

Et :

**Le bénéficiaire: C.LAVIE Cosmétiques**

**Dénomination : C.LAVIE Cosmétiques**

**N° SIRET : 81229314000024**

**Statut : SAS**

**Coordonnées : INNOVEUM ZI La Coupe 74 avenue Paul Sabatier 11100 Narbonne**

**Représenté par : Sylvia Cazenave-Lavie**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI**

Dans le cadre de l'appel à projets Grand Narbonne Agriculture 2019-2020, l'entreprise C.LAVIE Cosmétiques a obtenu une subvention pour la réalisation du projet « Création d'une unité de micro-distillation pour le développement de recettes/ constitution d'un collectif » dont les conditions d'attribution sont fixées par convention signée le 28/11/2019.

Conformément à l'article 12, toute modification de la convention sera effectuée par voie d'avenant après autorisation du Bureau Communautaire.

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI**

Afin de permettre la finalisation de ce projet, il convient de modifier par avenant les dispositions suivantes :

### **Article 1 : Obligations comptables**

Le premier paragraphe de l'article 7 de la convention d'attribution est modifié comme suit :

Afin de permettre au Grand Narbonne de procéder à l'évaluation et au paiement de l'action financée, le bénéficiaire est tenu de communiquer au Grand Narbonne les documents suivants, et ce, avant le 31 décembre 2021

### **Article 2 : Dispositions antérieures**

Toutes les autres dispositions de la convention d'attribution de subvention non expressément modifiées ou annulées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Narbonne en deux exemplaires originaux le .....

Le Grand Narbonne  
Communauté d'agglomération,

C LAVIE Cosmétiques

Maître Didier MOULY  
Président

Sylvia CAZENAVE-LAVIE  
Gérante